

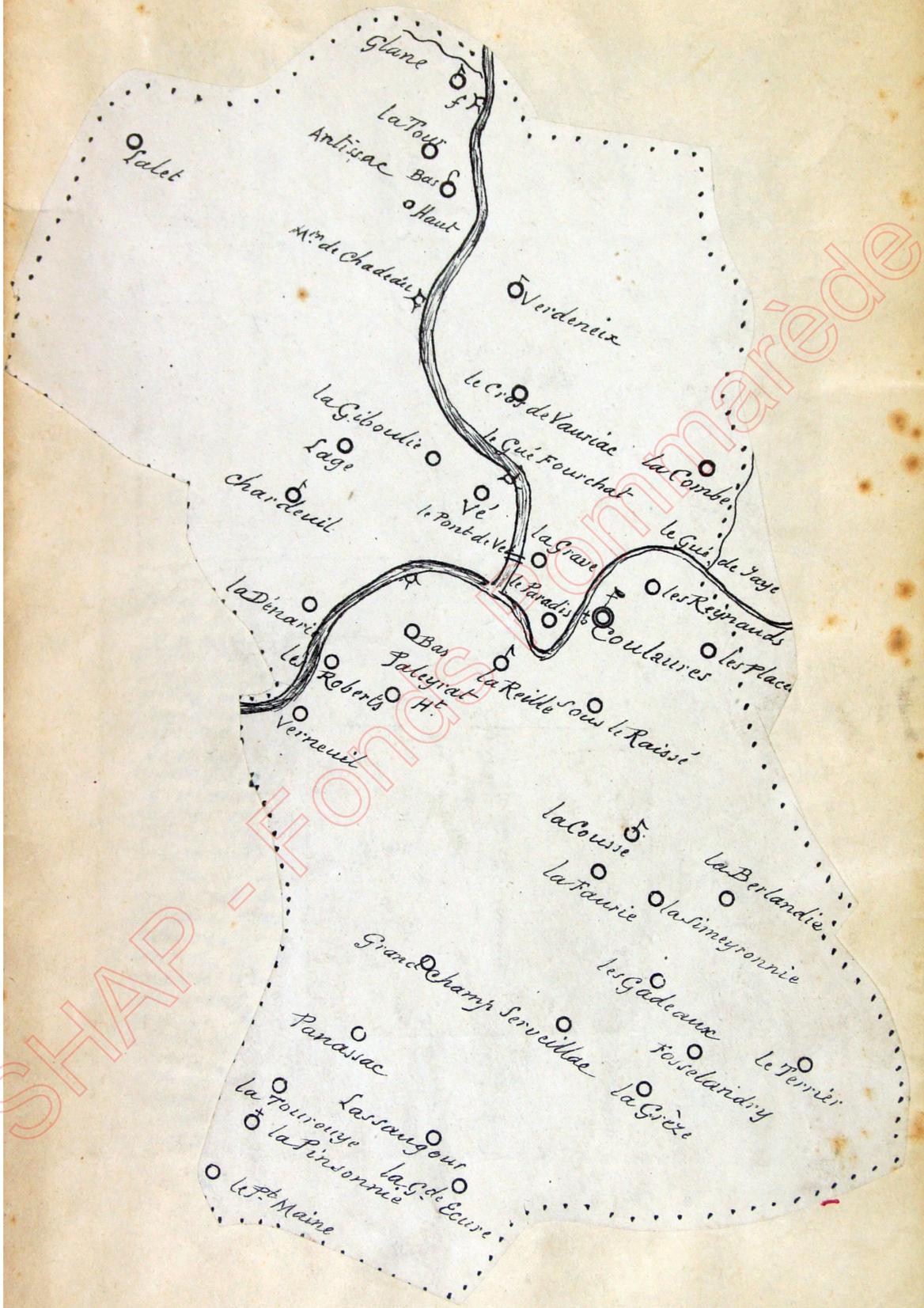
Chanoine Brugière

# Coulaures



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède

Coulaines



74 le bourg. 52 maisons & Glane 4NO 2 Pont de Vetz 10N 3  
 & Antissac (H. Bas) 3NO 10 la Grèze 5S 2 sous la Reuse 15 1  
 la Berlandie 2 1/2 SE 5 le Gué Fourchat 2NO & la Reille 150 12  
 les Brandes 7 1/2 E 1 la Gue 2NO 4 les Roberts 250 6  
 & Chardent 20N 2 lalet 6NO 12 au Roc 1/2 NO  
 Gd Champ 350 1 Min de Chardreau 3NO Cerveillac 35 15  
 la Combe. 1 1/2 E. 4 Min des Vergnes 2 1/2 O. 1 las Sangour 6 1/2 SO. 15  
 & la Cousse 1 1/2 E 2 Min de Glane 5N la Simeyronnie 2 1/2 SE  
 la Gde Eglise 6S Min de la Reille 250 le Terrier 4 1/2 E 12  
 la Denarie 10. 5 le Minichou la Tourouge. 650 4  
 la Faurie 25 1 le Paradis 1/2 O Vauriac 1 1/2 N. 1 9.  
 la Foret 2NO Taleyrat (H. Bas) 1/2 OS. 10 Vetz 10N 30  
 fosse Landry 4 1/2 E 2 & la Pinsonnie 650 Verdeney 2 1/2 N. 30  
 les Gadeaux 3SE 2 les Places 1E 2 Vernueil 30S 9  
 la Giboulie 2NO 12 Parassac 550 & la Vimeyronnie 1/2 1

Coulaures.  
 Réjoux 1803  
 Desmoulins. Martin. 1806. 1811  
 Margueyssac de la Reille. 1815  
 de Lestrade Henry. 1830  
 Debet. Jean Joseph. off. sup. ret. 1830  
 de Malit Paul. 1839  
 de Lestrade Léon. 1836.  
 Beau Verdeney Jean. 1870  
 Pouchard. 1871  
 Jean Verdeney. 1872  
 de Lestrade. 1877.  
 Sapreyre. 1879  
 Pouquet Cyprien. Enik. 1883.

Coulaines, 1389 hab. dont 240 au bourg; 2993 hect.,  
115<sup>m</sup> 224<sup>m</sup> altit.; à 7<sup>k</sup> de Savignac, et 28<sup>k</sup> de Périg.  
Revenus (Commune en 1884) 84, 89 X 52.

Revenus (Fabrique en 1881) 469<sup>f</sup>.  
Sol: Oolite inférieure. Alluvions. Tuileries.

Beaucoup plus de coteau que de plaine; deux rivières l'Isle et la Soue (on disait autrefois la Soupe); sol calcaire et très pierreuse; des fontaines dont la principale est celle de glane, qui occupe tant le public en ce moment; l'air est très sain.

— Placé entre deux collines, le bourg de Coulaines se trouve ainsi sur les bords de la Soue petite rivière qui serpente un moment capricieusement dans la vallée et va bientôt perdre dans l'Isle et son nom et ses eaux. Sa source reçoit les eaux du Ravillon, de l'adoux et de la fontaine de glane. Cette fontaine prend sa source au pied d'une montagne sous d'énormes et pittoresques rochers.

Elle passionne aujourd'hui l'opinion; la municipalité a décidé de distiller ses eaux pour l'irrigation de la ville de Périgueux. Il y a une vive opposition à cause des énormes dépenses que coûteront les travaux de conduite des eaux de la fontaine éloignée d'une trentaine de kilomètres.

La paroisse de Coulaines est à moitié de St-Germain des Prés et de Mayac. Elle est composée de petits propriétaires, de métayers et d'une quinzaine de maisons bourgeoises; il y a aussi plusieurs châteaux.

L'esprit de la paroisse est assez bon, peut-être un peu difficile, on compte environ 600 pagiques d'âges 180 hommes. Confrérie du s. Beaupaire. Apostolat de la prière.

Bureau de bienfaisance, curioir.  
Ses pour les pauvres et rapportant annuellement 75 fr. Il a été fait par M. de la Malatje.  
4 mendiants, 5 cafés. — on porte une douzaine de sacs de blé au curé.

Étymologie. Ses étymologistes font généralement dériver Coulaines de Colubis couleurre, à cause de l'abondance de cette espèce de serpents que l'on rencontre dans cette localité. D'après une légende, un monstre ayant dévoré plusieurs enfants sur le bord de l'eau à Coulaines, les habitants, afin de conjurer de nouveaux malheurs, auraient bâti sur le milieu du pont de Coulaines la chapelle dédiée à la Vierge Marie dont nous parlerons plus loin. s'écrit etc. Cette paroisse, qui se trouvait dans l'archiprêtré d'Excideuil ou St-Médard est citée dans les plus anciens romans; on lit: Coraules (XIII<sup>e</sup>), Coraulis (avant 1317), Colaulis (1382), Coulaines (1516 et 1556), etc. Sespire cite: ap. rochia de colubriis.

Délimitation. (Archiv. de la Dord. série O. 1812. 1831.)  
« La succursale comprend: la commune en son  
entier avec les villages de Dougnou, Rejoue,  
Souyet, Sarrarac et Sasvergnas faisant partie  
de la commune de Mayac. On a dû restituer  
ces villages à la succursale de Mayac lors  
de son érection le 20 décembre 1847.

Patron et titulaire S<sup>t</sup> Martin 11 novembre. Il  
est indiqué dans les registres paroissiaux  
de 1670 à 1720.

Eglise. L'église de Coulaures mesure 31<sup>m</sup> sur 8<sup>m</sup>  
sans compter la tribune. Elle est un peu pe-  
tite pour la population et n'est pas centrale.  
On y remarque du roman, du byzantin, de l'o-  
gise, mais elle est surtout romane. Le chœur  
est remarquable par un hémicycle et une cou-  
poule à huit pans du plus pur roman.

Il y a deux chapelles latérales; celle de gauche  
en entrant, dédiée à la Très Sainte Vierge a deux  
travées et une voûte à belles nervures. Elle  
est du XVII<sup>e</sup> s.; celle de droite est du XV<sup>e</sup> s. nous  
traiterons bientôt de ces deux chapelles et  
de leurs fondateurs.

La porte.  
L'église est éclairée par dix croisées; elle a  
Rétable. Le rétable de l'autel, qui provient de  
Siqueux, offre beaucoup d'intérêt sous le rap-  
port de la sculpture; il est orné de quatre  
colonnes torsu d'une seule pièce; au milieu  
sont des figures d'anges; une vigne avec ses  
raisins entoure chacune des colonnes, au bas des  
quelles on voit les quatre évangélistes très  
bien sculptés. Entre les colonnes il y a des  
évêques et des saints d'un beau travail.

Le tout est en bois de chêne autrefois doré  
et d'un bel aspect. Le tableau du milieu  
tombe de vétuste; il représente le Christ expi-  
rant sur la croix.

Il y a un autel dédié à S<sup>t</sup> Roch.

Tableaux: descente de croix

Statues: la Vierge, S<sup>t</sup> Joseph, le sacré Cœur.

Tribune donnant dans le chœur et en commu-  
nication avec le presbytère ainsi que la sacris-  
tie. Celle-ci est humide.

Clocher ou tour romane

2 cloches 900 liv. et 300 lb. - Nouvelle cloche:

cloche de 1400 kilos, note Ré, fondue par M<sup>r</sup> Emile Vau-  
chier de S<sup>t</sup> Emilion, Béne le 18 novembre 1883

par M<sup>r</sup> l'Abbé E. Verdeney supérieur du collège  
S<sup>t</sup> Joseph de Sarlat, délégué par Monseigneur

l'Evêque. Le parrain a été M. le Comte de  
Mallet de Glanis, la marraine M<sup>m</sup> la Mar-  
quise de Pérade de la Couze étant décédée

avant l'époque de la bénédiction a été res-  
placée par M<sup>m</sup> de Flaugjac sa nièce.

(Voir le courrier du mardi 4 xbre 1883.

suit l'inscription de la cloche:

« J'emappelle Marie Immaculée. J'ai été fondue  
» aux frais de toute la paroisse de Coultaures,  
» en l'honneur de Notre-Dame du Pont. Léon  
» XIII pape, N. J. Dabert évêque de Périgueux  
» et de Sarlat, M. Sonard cure, Cyprien  
» Emile Pouquet maire, Parrain: Yvieux  
» comte de Malet président de la fabrique,  
» Marraine: Jeanne de Chabrier Deshelies  
» marquise de Sotrado de la Coussé. 1882,  
» Sauctlo Dum verum, plebon voco congreco  
» clerum - Defunctos ploro, pestem fugo, festa  
» decoro. »  
Presbytère communiquant avec l'église: 8 pièces,  
jardin de l'étendue d'un journal, dépendances  
(Archiv. de la Dord. 9550, N° 273) « Vente du 19  
messidor an IV: Bâtimens, jardin etc. propriét.  
presbytère de Coultaures; adjudicataire, Davriae  
notaire. 3.978<sup>fr</sup>. »

(Id. série 0) 25 décembre 1831, Vente par M.  
Yvieux de Malet en faveur de la commune de  
Coultaures d'un presbytère et ses dépendances  
moyennant la somme de 4.200<sup>fr</sup>. »  
Cimetière. Pierres tombales. Le cimetière est à  
environ 250 mètres du bourg. Il renferme des  
tombeaux des XII, XIII et XIV<sup>e</sup> siècles dignes de fixer  
l'attention des archéologues; leur nombre est  
considérable; nous donnons ici, d'après le tra-  
vail de M. A. de Roumejoux notre vice-pré-  
sident ce qu'en a publié le bull. archéol.  
tome VI p. 300.

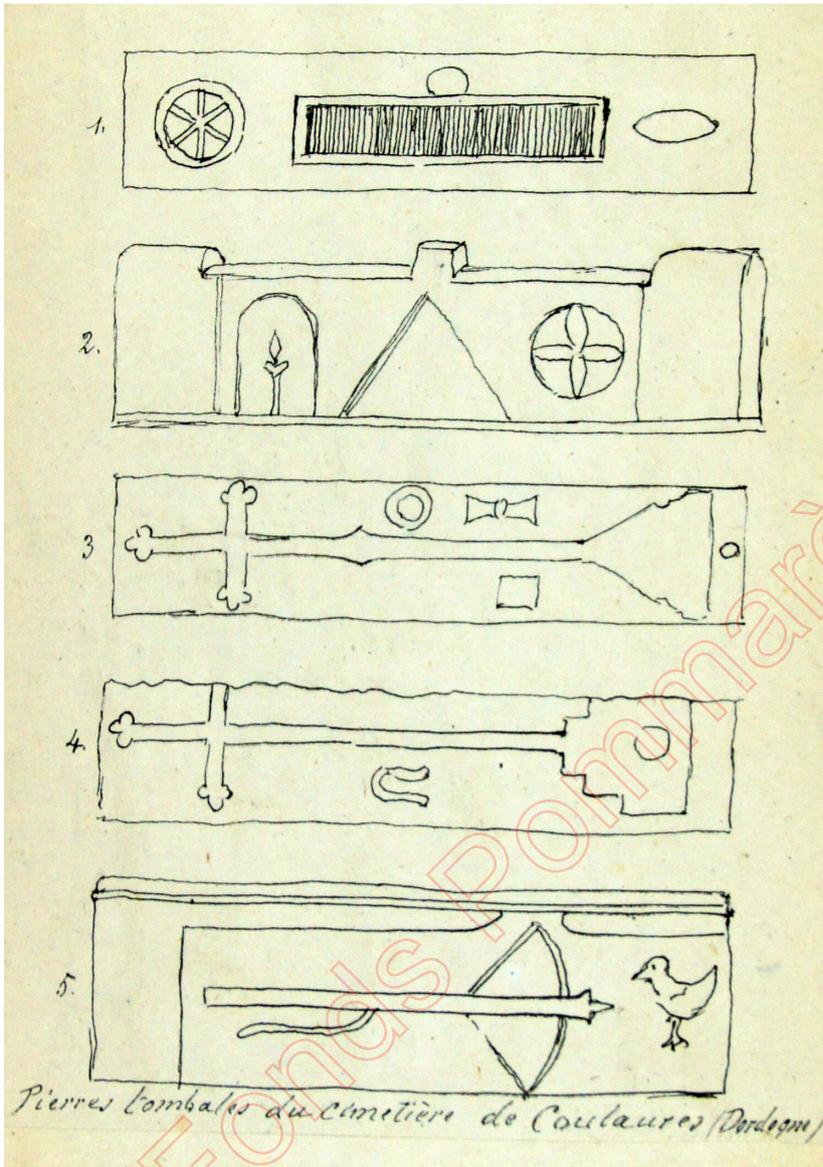
Le n° 1 est connu dans le pays sous le nom  
de tombe du tissierand: en effet on y voit re-  
présentés le métier, la roue et la navette.

N° 2. Arcature renfermant une pointe de lance  
N° 3. Croix triflée reposant sur un socle trian-  
gulaire; elle est accompagnée d'un calice  
d'une patène et d'une pierre sacrée: c'est la  
tombe d'un prêtre. (Au lieu de la pierre s. lapalle?).

N° 4. Une croix à peu près semblable à la pré-  
cédente. A côté un fer à cheval. Au pied de  
la croix de cette tombe, ainsi qu'à presque  
toutes, on a creusé la pierre pour en faire  
un bénitier, usage fréquent au moyen âge.

N° 5. Unoiseau en face d'une arbalète tendue.  
Une autre montre un personnage, chevalier  
ou moine étendu avec sa robe les bras croi-  
sés sur la poitrine.

- Signalons ici un tombeau en marbre du VI<sup>e</sup> s.  
qu'on dit être resté longtemps dans la cour de  
M. le docteur Verdony. Il portait dit-on au  
centre, sur le devant, le monogramme du  
Christ avec l'alpha et l'oméga. - Ne serait-ce  
pas celui signalé par M. Dauzac de la Marti-  
nie comme se trouvant dans une église du dé-  
partement de la Dordogne. Il est orné de can-  
nelures en spirale qu'on appelle des stigiles;  
au centre apparaît le monogramme du Christ  
dans une couronne de feuillages; couvert et  
imbriqué (v. Caumont à Gécédaire p. 52) -



Sur deux chapelles de l'église, 1. A partir du XV<sup>e</sup>.  
les Duret, seigneurs de Conty et de la Reille et  
leurs successeurs, déclarent dans leurs testaments  
vouloir être enterrés dans leur chapelle et stipulent  
qu'ils ont au-dessous de leur chapelle et stipulent  
que leur chapelle est à droite en entrant dans  
l'église et dédiée à la sainte Vierge. Ses armes  
que l'on remarque à la voûte de cette chapelle  
sont également sur des portes des châteaux  
de Conty et de la Reille possédés à la même  
époque (XV<sup>e</sup>) par la même famille Duret  
dont les biens étaient assez considérables.  
Ces armes qui ne peuvent appartenir qu'à cette  
maison sont: (un lion couronné surmonté  
de trois étoiles) Pierre de Duret disant en  
1461 qu'il veut être enterré dans la chapelle  
à droite etc. et un de ses fils, Martin de  
Duret, déclarant qu'il veut être enterré dans  
le lieu de sépulture de son père et de sa mère  
fait connaître clairement que c'est Pierre de  
Duret, époux de Neyme de Briancens qui a  
fondé l'édifice appelé toujours de-  
puis chapelle de Conty et de la Reille.

2. Grande chapelle à gauche en entrant,  
Noble maître François Colombier, curé de  
Coulaines, chanoine de Périgueux, dans son  
testament du 5 janvier 1529 déclare qu'il  
veut être enterré dans la chapelle qu'il a  
fondée en l'honneur de la sainte Vierge Marie  
dans l'église de Coulaines. Il charge son  
neveu François du Bois (de Bozco du Bost)  
et ses enfants qu'il institue ses héritiers, et à  
leur défaut le premier enfant mâle de ma-  
rie de François du Puy de Trégonnaz ma-  
rié à Catherine de la Parthe (?) d'entrete-  
nir sa chapelle, de la faire desservir par nom-  
bre de prêtres, d'en conserver le titre de pa-  
trons et de fondateurs, de porter ses armes  
et d'acquiescer les legs qu'il a fait à l'église de  
Coulaines pour l'augmentation et la gloire du ser-  
vice divin. Ses armes dont il est question et qui  
sont répétées deux fois à la voûte de l'édifice  
chapelle sont «une colombe posée sur une rose  
» et surmontée de deux étoiles (armes parlantes),  
seulement près de l'autel elles sont coupées au  
1 de trois tours et au 2 de trois bâches. Les trois  
tours semblent appartenir aux Saitours (ar-  
mes parlantes) de Pompadour dont une bran-  
che s'était alliée aux Sazay de Chardeuil en  
1613; quant aux 3 bâches, elles ne peuvent ap-  
partenir qu'aux du Bois (armes incohérentes)  
dont les possessions auraient passé sans doute  
par mariage aux Pompadour. (Le village de  
Bost paroisse de Durac était le lieu de rési-  
dence et de la surdite branche des Pompadour  
et des père et mère de François Colombier).

La maison de Sestrade de la Cousse avait fait faire avant 1789 dans l'église de Coulaures entre les deux susdites chapelles un caveau de famille où, paraît-il, on n'a jamais entermé à cause de l'eau qui y arrivait et y séjourrait.

Voici maintenant la légende traditionnelle touchant la chapelle votive de Notre-Dame de Pitié du fort de Coulaures qui était le but d'un pèlerinage hélas! beaucoup plus suivi autrefois qu'aujourd'hui, car on peut dire que les fêtes religieuses des 15 août et 8 septembre se sont presque complètement changées en fêtes de plaisirs.

D'après la version la plus accréditée, un marin de la maison de Safaye de Chardouil étant sur le point de faire naufrage, fit le vœu, s'il échappait au danger, d'ériger à Coulaures une chapelle en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, ce qui arriva en effet. Revenu dans son pays il s'empressa d'accomplir son vœu; c'était au XIII<sup>e</sup> siècle, il construisit la petite chapelle sur une des arches du pont qui traversait en cet endroit la rivière de l'Îlle et qu'on a pour ce motif appelé le pont de Vœu (vet, vetz) ou pont du Vœu. Elle avait cinq pieds de largeur sur trois de longueur. C'est de là qu'un grand nombre de pèlerins partaient tous les jours pour se rendre à la chapelle actuelle après sa reconstruction. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle de très fortes inondations renversèrent une partie du pont avec la chapelle. Plusieurs années se coulèrent sans qu'il fut question de la reconstruire. Les paroisses de Coulaures, S<sup>t</sup> Jory-Sasbloux, S<sup>t</sup> Germain-des-Prés, S<sup>t</sup> Pantaléon d'Excideuil et Mayac ayant été pendant huit années consécutives ravagées par la grêle et les inondations, l'on attribua ces grandes calamités à la destruction de la chapelle et l'on se mit en devoir de la rebâtir. On la releva non sur le pont mais plus près de l'église paroissiale sur le bord de la Soue; on lui donna 23 pieds de largeur sur 20 de profondeur à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui. Ses paroisses sus-mentionnées se rendirent dès lors processionnellement chaque année le lundi de la Pentecôte à cette chapelle, les récoltes furent abondantes et les effets merveilleux des faveurs obtenues à cette chapelle se répandirent au loin. Une partie du chapitre de Périgueux, s'y rendait le 15 du mois d'août, fête de l'Assomption, où l'on y célébrait des messes sans interruption depuis le lever du soleil jusqu'à midi. La dévotion et la confiance en Marie protectrice de ce lieu étaient si grandes qu'on y versait de huit à neuf mille

frances d'honoraires de messes, sans compter les autres offrandes pour la chapelle; celles perçues pour la lecture des saints Euidanges s'élevaient jusqu'à 1.500<sup>fr</sup>. En 1679 la chapelle fut encore agrandie; on lui donna 33 pieds de profondeur sur 23 pieds de largeur et l'on ferma seulement de grilles la façade de manière à permettre de voir et de prier avec dévotion sans entrer et de pouvoir en tout temps faire ses offrandes à Marie... Le terrain avait été donné par la famille de Lestrade de Conty.

Pendant la Révolution la chapelle fut vendue par le Gouvernement (26 frimaire an VI): Le nommé Grand Champ Henry en fut acquéreur pour la somme de 1.000<sup>fr</sup> (Archiv. de la Dord. 283 N° 6) (les notes fournies à M. Henri mettent 36 francs, mais je mets le chiffre officiel). Lorsque l'acquéreur qui voulait en faire une auberge, voulut s'y établir, la commune se révolta. Les femmes surtout s'armèrent menaçant de la piquer et de jeter à l'eau quiconque s'y établirait. Elles poursuivirent sans cesse l'acquéreur et si fort qu'il se vit contraint de quitter la commune et de s'enfuir; on ne l'a plus revu depuis. Il n'avait pas d'ailleurs, dit-on, payé la somme au Gouvernement en sorte que la Commune de Coulaures resta en possession de sa chère chapelle.

Quant à la belle grille de la chapelle, qui avait à ce qu'on rapporte 23 pieds de longueur sur dix de hauteur, elle fut, par ordre du maire enlevée avec les grilles des fenêtres et portée au magasin commun pour être employée selon le bon plaisir de l'Etat. Une femme pieuse se procura de la statue de la Vierge et la tint cachée tout le temps que durèrent les mauvais jours; le cahin revenu elle fut heureuse de la rétablir en son ancienne chapelle. Cette statue est petite, mais gracieusement travaillée et dorée; elle tient dans ses bras son divin enfant. Le pèlerinage à Notre-Dame-du-Pont quoique étant dégénéré est néanmoins encore fréquent.

Depuis Pâques jusqu'à la Nativité la paroisse s'y rend en procession tous les dimanches après les vêpres. Les fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge y sont célébrées avec un grand concours de peuple. En ces jours l'on y donne environ 140 messes, on y fait lire les évangiles (pour soi et pour d'autres) et l'on y brûle une grande quantité de petites cierges. Il vient encore à Coulaures des pèlerins du Limousin. (Des vieillards ont assuré avoir vu brûler pendant la Révolution les papiers concernant la chapelle. (1) membre de la famille Parouty)

Ses registres paroissiaux signalent au XVII<sup>e</sup> siècle une sépulture dans la chapelle de Notre-Dame de Piété. La lettre à demi effacée paraît encore sur les murs de la chapelle (voy. famille de Lestrade).

Nous croyons devoir rapporter ici pour l'édification du lecteur le trait qui a rapport à la transgression de la loi de l'annette. C'était en 1854, un jour de dimanche pendant la messe un laboureur, malgré les sages remontrances de son fils attela ses bœufs et les conduisit aux champs se disposant à labourer. Mais les bœufs refusant obstinément d'avancer, il a recours à l'arguillon et leur fait subir de mauvais traitements. Ne pouvant en venir à bout, le digne augmente encore par les reproches de son fils et de quelques autres témoins, il pousse ses bœufs. Ceux-ci alors se sentant libres après bien des gambades prennent la fuite. Ce ne fut que vers les dix heures du soir que le maître put parvenir à les rattraper, encore faillirent-ils se noyer. Ainsi le malheureux laboureur qui n'avait pas voulu respecter le repos du jour consacré à Dieu fut contraint de le perdre dans la fatigue et dans la peine.

La chapelle de Notre-Dame du Pont, dit M. de Sestrade de Conty, fut réparée en 1679 par un curé de Coulaures, de Safaye de Charleville, qui soutint un procès contre notre maison au sujet d'une construction qu'il voulait faire ajouter à la chapelle sans dépens de notre fonds et il paraît que c'est à l'occasion de ce travail que s'éleva une pierre de cette chapelle où étaient les armes des Duret nos auteurs. En 1861, cette chapelle a été l'objet d'une restauration surtout intérieure.

La statue de la Vierge qui est très ancienne, est en bois de chêne et mesure 0m 60. Marie tient l'enfant Jésus sur les bras; on la portait solennellement les jours de fête ou de calamité. - Mes notes signaient encore une statue en pierre de N. D. du Pont comme ayant une valeur artistique - Une carion-pierre 1740.

Un manuscrit porté qu'au pèlerinage de Coulaures on recut en 1613 pour 3.246<sup>fr</sup> de messes et en offrandes 2.000<sup>fr</sup>. Aujourd'hui écrit le curé à peine recout on pour 300<sup>fr</sup> de messes et 400<sup>fr</sup> d'offrandes (1876).

châteaux, familles. Château et seigneurs de Conty. La terre de Conty (hospitium de Comtio d'après M. de Gourguères) était possédée au commencement du XIV<sup>e</sup> s. par un seigneur nommé Raymond de Conty (Comitis) lequel fit un testament non retrouvé dans les archives de Conty. On trouve un Emeric de Comte maire de Périgueux en 1333, et de la Cité de Périgueux (consul sans doute car il n'y avait pas de maire HB) en 1335, et d'un autre côté on voit dans les archives de Conty qu'un

Emeric de Conty fait en 1348 un testament encore existant (curie de Conty fils de feu Louis de Conty).  
Le 27 janvier 1444 Jean II duc de Bretagne - Penthièvre, vicomte de Limoges, comte de Périgord, échangea contre des rentes sans se rien réserver ni excepter, à Pierre et à Guilhem de Briancens frères l'héritage de Jean Raynaud sieur de Conty qui lui était advenu par droit de descendance (il y avait anciennement à Thiviers une famille de Raynaud sie); le 31 août 1450 le même Jean de Bretagne échangea à noble homme Pierre de Duret qui avait épousé Neyme de Briancens fille de Pierre de Briancens, contre des rentes qui depuis ont toujours été attachées à la seigneurie d'Excidenil, et toujours sans se rien réserver ni excepter, plusieurs autres terres telles que les allées appelées plus tard le Colombier et La Reille, qui avoisinaient la seigneurie de Conty... à partir des confrontations indiquées par l'acte de 1450 l'église de Coulaures et la chapelle de Notre-Dame de Pitié, qui sont de Coulaures sont comprises dans l'enceinte de la seigneurie vendue. Pierre de Duret, im-médiatement après le contrat d'échange, jouit de la terre de Conty, c.à.d. de Coulaures avec toute l'étendue de seigneurie et de pouvoir dont jouissait son vendeur auparavant; en conséquence il disposa du fonds en vrai maître et prit tout de suite, au vu et au su de Jean de Bretagne, la qualité de seigneur de Coulaures non contredite par ledit Jean de Bretagne, ainsi qu'on peut le voir dans plusieurs titres anciens, conservés dans les archives de Conty; et dans la suite les Duret, après eux les Camblazac, puis les du Puy de Trigonan, enfin les Sestrade de Floirac, qui ont eu successivement la terre de Conty, continuèrent de porter le titre de seigneurs de Coulaures, et faut en dire autant des seigneurs de La Reille... Vers 1335 Anne Duret, fille d'Antoine Duret, apporta la terre de Conty à son mari Samson de Camblazac. Hélène de Camblazac, dame du repaire noble de Conty, leur fille, fut mariée le 15 mars 1574 à Jean du Puy de Trigonan qui n'en eut pas d'enfants et qu'elle institua son héritier pour un tiers de sa succession par un testament du 27 juillet 1583. Jean du Puy de Trigonan, veuf d'Hélène de Camblazac, de qui il tenait Conty, épousa en secondes noces vers 1585, Aïzen de Vielleschières, fille de Pierre de Vielleschières, du Bastit et de Marguerite Duret, de La Reille. Il y eut une fille de ce dernier mariage, Marguerite du Puy de Trigonan, dame de Conty et de Coulaures, mariée le 20 février 1610 à Jean de Sestrade de Floirac, fils de François de Sestrade de Floirac

et de Marguerite Suxech. (D'après une tradition de famille conservée dans la maison de Sestrade de Conty et dans la maison de Marguessac de la Reille, il y aurait eu une seconde fille épousée par Arnet de Marguessac de la Reille son cousin germain, mais aucun document connu de moi, écrit M. le marquis de Sestrade, ne vient à l'appui de cette assertion.) - Il est bon de dire ici en passant que la maison de Sestrade de Floirde dont une branche cadette connue sous le nom de Sestrade de Conty existe encore à Conty, n'a quant à l'origine et aux armes rien de commun (du moins que je sache, écrit encore M. de Sestrade) avec la famille de Sestrade de la Courne à laquelle elle s'est cependant alliée tout récemment, qui semble être sortie de Nantren et qui joignit pendant quelques générations, probablement à la suite d'un mariage, le nom et les armes des de Roux à son nom et à ses armes.

Le château de Conty et dans le bourg de Coulaures; il a deux tours carrées et crénelées.

- Seigneurie de la Reille. Vers 1560 Pierre de Vieilleschères, seigneur du Bastit, épousa Marguerite Durét qui lui apporta entre autres biens celui de la Reille qu'elle tenait naturellement des Durét de la Reille (en patois relié coteau à pic, droit comme une règle) ... C'est en 1846 que la terre de la Reille a passé de la maison de Marguessac dans la maison Sabbe qui l'acheta de son beau-frère M. Louis de Marguessac... aujourd'hui la terre de la Reille appartient à M. Dupuy de Sorges qui l'a achetée à M. Sabbe.

Le château de la Reille a une vieille tour carrée avec une croix aux fenêtres et une porte de la renaissance.

Seigneurie de Sacousse. Les Sestrade de Sacousse (Cosse pays élevé) ont acquis en 1430 par mariage des Taubert de Nanthiat la terre de Sacousse qu'ils possèdent encore. Jean de Talleyrand vendit par contrat du 7 septembre 1667 à Charles de Sestrade de Sacousse la justice qui pouvait encore lui appartenir dans le bourg et la paroisse de Coulaures dont on fixerait les limites au premier jour. Il est aisé de voir d'après tout ce que dessus qu'à l'époque de la Révolution de 1789 les seigneurs de Conty et de la Reille d'une part et les seigneurs de Sacousse d'autre part étaient tous seigneurs en partie ou co-seigneurs des bourg et paroisse de Coulaures et pourquoy les Sestrade de Conty et les Marguessac de la Reille faisaient cause commune dans le procès qu'ils soutinrent contre la maison de Sacousse,

quelques années avant la Révolution de 1789 au  
sujet de la justice, du titre et des honneurs de  
Coylaures, procès qui fit manger beaucoup  
d'argent aux trois maisons et qui arrêté par  
la fameuse révolution ne fut pas définitive-  
ment jugé en dernier ressort, de telle sorte  
que les choses restèrent au même état que de-  
vant, c.à.d. que les limites des trois justices  
ne furent jamais posées. Mais telle était la-  
nimosité des trois maisons l'une contre l'autre  
dans cette querelle, que les maisons de Sestrade  
de Conty et de la Reille d'une part, la maison de  
Sestrade de Sacoussé, d'autre part, firent tour  
à tour effacer les titres que la partie adverse  
apposait dans ou sur l'église et la chapelle  
du Pont de Coylaures; on aperçoit encore à  
l'extérieur de ces deux édifices la trace pres-  
qu'entièrement disparue d'aujourd'hui de la  
litre des Sestrade de Sacoussé qui se trou-  
vait la dernière mise quand éclata 89 et qu'on  
avait déjà commencé à dégrader.

Le château de Sacoussé a une vieille tour  
ronde assez élevée et un vieux corps de  
logis. Il y a au château une chapelle où l'on  
dit la messe tous les quinze jours. Le calice  
qui est du XIII<sup>e</sup> est d'un grand prix (style XIII<sup>e</sup>).  
Ses armes de la famille de Sestrade y sont  
représentées; le nœud du calice porte huit  
anneaux figurant autant d'apôtres. Ses or-  
nements de la patène sont aussi fort re-  
marquables.

Nota. Le Chroniqueur (1853 p. 27) cite Guil-  
laume Duret évêque de Simons au commen-  
cement du XI<sup>e</sup> s. Il présidait à la consécration  
de l'église du monastère d'Alxerche à laquelle  
assistait Arnaud de Vitorbe évêq. de Périgieux,  
à Château de Chardeuil. Le château de Chardeuil  
appartenait anciennement à la famille de  
Lafaye. Il a passé à la famille Pichon, puis  
à la famille Fouquet. Il n'a plus que trois  
pavillons et a perdu sa belle chapelle.

à Château de Glanes. Anciennement à la famille  
de Glanes éteinte depuis le commencement  
de ce siècle. Depuis 1824 il est habité par la  
famille de Malat. Il y a quatre tours rondes.

A une certaine distance du château est la fa-  
meuse fontaine de Glanes dont nous avons déjà  
parlé. Nous croyons qu'on lira ici avec plaisir  
la légende de Glanne en raison de l'intérêt qu'  
elle présente. (Chroniqueur 1854 p. 49)

« L'an 1666, noble Pierre de Sagouste, sei-  
gneur de L'empours et autres lieux, épousa  
noble demoiselle Marie de Raynier de Glanne,  
fille de noble François Pierre de Raynier,

et de noble  
chevalier, seigneur de Glanne, Martinie. Ce  
dameiselle de Safaie de la Glanne, pa-  
marriage se fit au châta au de Glanne, pa-  
roisse de Coulaures. Deux ans après, Pierre  
de Saguionie mourut, ne laissant qu'un fils  
yon ou Leon. Devenue veuve Marie de  
Raynier ne pensa qu'à son fils et repoussa  
tous les prétendants que lui attirait sa  
grande beauté. Parmi les plus assidus, se  
trouvait un parent de Pierre de Saguionie,  
Francois Lenormand, seigneur de Négronde.  
C'est que dans ces temps de troubles sa vio-  
lence avait rendu redoutable. L'amour né-  
tant pas son seul motif, il avait aussi  
en vue la tutelle de l'enfant, dans l'espoir de  
s'emparer de sa fortune qui était assez consi-  
dérable. Aussi, dès qu'il vit qu'il n'avait  
rien à espérer de Marie de Glanne, lui jura-  
t-il une haine sans bornes. Sachant qu'elle  
avait tout à craindre de Francois Lenormand,  
Marie de Glanne manda à M. de Raynier,  
ses frères, de la venir querir, elle et son enfant,  
pour les mener au château de Glanne, qui,  
par ses nombreux fossés, pouvait offrir une  
grande résistance. Tandis que le château de  
Saguionie, qui avait été brûlé dans les guer-  
res précédentes, était incapable de résister  
à un coup de main. Son appel fut enten-  
du; dexte de ses frères accoururent avec  
leurs gens, et, le lendemain de leur arrivée,  
se mirent en route pour revenir à Glanne.  
Sa belle et courageuse veuve, entourée de  
ses serviteurs, tirait son enfant sur le  
devant de sa selle, et, le pistolet à la main,  
était prête à tout événement. Se départir  
fut sans encombre, et déjà la petite troupe  
espérait ne pas être inquiétée dans sa mar-  
che, lorsqu'elle arriva près de Négronde, au  
milieu d'un bois taillis, de nombreux cava-  
liers se précipitèrent sur elle. Dès le premier  
choc, l'aîné de M. de Raynier fut tué,  
mais, loin d'être découragé par sa mort, son  
frère fit une vigoureuse résistance, et par-  
vint à repousser les assaillants, qui se sau-  
vèrent dans toutes les directions, laissant plu-  
sieurs de leurs morts sur la place. Marie de  
Glanne, sans se laisser intimider, avait fait  
feu sur Francois Lenormand, qui pendant  
l'attaque avait cherché à s'emparer d'elle et de  
son enfant. Désolée de la mort de son frère, elle  
fit porter son corps au château de Glanne.  
Quant à Francois Lenormand, il partit en  
Espagne pour éviter la sévérité des lois. )  
Cet article est signé: Armand de Siorac.

du château de Vauriac, maison bourgeoise de  
M. le C<sup>te</sup> Galard de Béarn, habitée par la fa-  
mille Gay de Vauriac.

Habitation de M<sup>r</sup> Verdery, elle a 2 pavil-  
lons.  
Au village de la Pinsonnie, maison de M<sup>e</sup>  
Paul Fouquet beau-frère de M<sup>r</sup> Gay. Il y  
a une chapelle qui ne sert plus de culte.

M. M. Audebert de la Pinsonnie curé de  
Coulaurès et Pichon du Gravier curé de Sa-  
vignac y disaient la messe pendant le tour-  
nement révolutionnaire.

À ce village de Verneuil ruine d'un château  
appartenant à la famille de la Bernondie.

À Antissac, famille Reynier seigneur de  
Satour d'Antissac. On remarque dans ce  
village une porte romane en moellons qu'on  
croit être un reste de chapelle monastique.

À la Giboulie, une vieille tour, sa est la pro-  
priété de la famille Satour réjou.

Salle propriété de M. de Sabrouse,  
sage maison bourgeoise à M<sup>r</sup> Richard.

Dans le bourg famille de Foucaud.

On remarque dans le bourg de Coulaurès  
plusieurs maisons avec des portes gothiques  
du XIII<sup>e</sup> siècle.

Curés et vicaires de Coulaurès.

Curés	Sauv de Safaye	Dubreuil
Sagorce 1670. 1634	Sabrouse	Védrenne 1725.
Migniot ? 1619.	Dobissanas	Safaye
Safon 1634. 1654	Vallier	Sagarde
Savaux de 1654. 57.	Souffron	Méret
Jean de Safaye 1657. 92.	Sacoste 1701	Vigneras
Delière de Souville 1652. 1701.	Dubreuil	Champagnac
Boche 1701. 1713.	Boutinaud	Gapon
Cymard Vallade 1713. 25.	Lamy	Fargiot
Leonard Fournier 1720. 51.	Roussau	Noël
Bonneau de Grangier 1767. 74.	Vasse	Maxières
Jarjavay vic. curé comit.	Dumonville	Savidalie
M <sup>lle</sup> Audebert de la Pinsonnie	Desfreres	Saborce
occure de Jarjavay 1803. 1819	Girard	Bézenat
Jarjavay A. 1819. 29.	Banet	Villepontours de B.
Abria 1829. 1831	Bouvet	Gatmondie
Céré 1831. 1836	Saloubie 1713	Sacrouxille 1767.
de Beynac 1836. 71.	Duclos	Cherchouly
Leonard 1871. 188.	Vissière	Jarjavay
Vicaires	Roche	Saclergerie
Parrelou 1634.	Bouffon	Flamont
Salvoutie 1654	Macérouze	M <sup>lle</sup> Audebert de
Vauriac.	Fourniau	la Pinsonnie. 1803.

P. Non loin du confluent de l'Ille et de la Soue  
au dessus du Port de Vete on remarque un assem-  
blage de mamelons pyramidaux entourés de  
fossés sinués et des rocs symétriquement ran-  
gés en longues lignes parallèles que M<sup>r</sup> l'Abbe  
Audierno croit être un cromlech (Perig. III. p. 628.  
G. on signale encore non loin de là une grotte  
dans le flanc de la montagne. (où?)

Arch. de la Dord. B 112 (1728. 1730) Leonard Fournier curé  
de Coulaurès et procureur de Notre-Dame de Pitié. (Procès).

Coulaures (Registres paroissiaux (Vill.)  
 1691. 1669. Bapt. Marie de Fars fils de noble Jean de  
 Fars, écuyer seigneur de Favelandry et de noble Esther  
 Jean de la Romagère, fils de Jean de la Romagère et d'Haulefort  
 et de Francoise Chomete.  
 François Beau fils de M. Durand Beau notaire royal  
 et de Francoise Sagorce, notaire royal (sic).  
 Isabeau de Lafaye fille de Raymond de Lafaye écuyer  
 sieur du Chardéuil et de Marie Raymond demoiselle.  
 Annet Dubreuil fils de Sionard Du Breuil et de da-  
 moiselle Jeanne de Marquessac.  
 Noble François de Souliac fils de noble Bardy de Sou-  
 liac sieur de Verneuil et de noble dame Isabeau de Sauvage.  
 Arzen de Sestrade, fille de Jean de Sestrade et de  
 Francoise Sambert.  
 Jeanne de Marquessac, fille de Jean de Marquessac  
 sieur de Serveliac et d'Anne de Satour dem<sup>ie</sup> de la Reille  
 Madeleine de la Bermondie fille de noble Jean de la  
 Bermondie écuyer sieur de Verneuil et de Marguerite de  
 Villoutreys demoiselle.  
 Annet de Sestrade fils de Jean de Sestrade sgr de Contie  
 et de Jeanne de Coustin, dame de Contie.  
 Mariages: Simon de Marquessac, écuyer sieur de Sa-  
 Reille avec Renée de Sestrade de Ployrat et ente-  
 nement d'une bulle du pape Alexandre VIII por-  
 tant dispense de leur parenté au 4<sup>e</sup> degré.  
 Décès de Barthélemy Betsule, sergent-royal de  
 Chardéuil, que Dieu absolve.  
 & Décès de M. de Sa Chanchardie, neveu de M. de  
 Sa Reille, qui a été enseveli dans la chapelle de N.D.  
 de pieté par le plaisir du Curé ayant prié de cela.  
 & Décès de François Pierre Requier, écuyer sieur de  
 Glane dont le corps a été déposé à la Chapelle de  
 N.D. « pour lequel enterrement a été promis 100 livres  
 » une fois payée pour les privilèges qu'il a maintenus  
 » dans ladite Chapelle et 20 sols annuellement... »  
 1670. 1720. Registres... de St Martin de Coulaures.  
 Bapt. d'yon de Requier, fils de Gabriel de Requier  
 sieur de Verdenoy et de Gabrielle Sanglade damoi-  
 selle de Verdenoy, du village de la Liberté.  
 Jacques de Sestrade, fils de Charles de Sestrade, écuyer  
 sieur de Sa Course, et d'Antoinette Duchesne da-  
 me dudit lieu, habitants du château de Sa Course.  
 Pierre Deschamps, fils d'Antoine Deschamps, maître apo-  
 thicaire et de Marie Chadoix du bourg de Coulaures.  
 Mariage de Jean Bast, notaire de la jure de Négrondes,  
 avec Anne Audebert de Collé de Coulaures.  
 1688. Daniel Camrouse, habitant à présent au Cros  
 de Vauriat, natif du bourg de Cuny, se fit dans le  
 pays de Juliers en Allemagne fait abjuration de  
 toutes les hérésies, notamment de celle de Calvin  
 qu'il avait professée jusqu'à présent et fait pro-  
 fession de la foy catholique apostolique et romaine.  
 1721. 1792. Bapt. de Catherine de Saroussarie, fille de  
 Jean de Saroussarie avocat en la Cour et de Suzanne Cypière

Coulaures (fin) Bapt. de François Debetz fils de Pierre Debetz  
 sieur de Mourvex avocat en la Cour et juge de la  
 paroisse de Coulaures et d'Anne Sagoree.  
 Mariages: Gabriel Debort sieur des Gironnets du lieu  
 de Chambordier passé d'Angoumois avec Isabelle Gar-  
 gaud du bois de Coulaures.  
 Guillaume D'Abzac de Chantavane, écuyer, Chevalier  
 sieur d'Abzac avec Isabelle Reynier de Glane  
 de la paroisse de Sorges.  
 Messire Pierre Souis de Machat de la Meschaussée  
 de Pompadour seigneur de Château Bouchet Sas-  
 couse et Jarnailac avec Marguerite de Estrade de  
 - Messire Etienne de Felotz, chevalier seigneur  
 de Felotz avec demoiselle Catherine de Fay  
 - Charles Aubertin sieur de Sa Malézie, noble citoyen  
 de la ville de Périgueux avec demoiselle Julie Martin de  
 Sa Chasedieu. — M. Jean Pouchard notaire royal de  
 Coulaures, avec demoiselle Marie Rose Deschamps.  
 - Monsieur M. François Moyrand avocat en Parlement  
 bourgeois de Périgueux avec demoiselle Anne de Sen-  
 genisse aussi bourgeoise de Périgueux.  
 Décès. Hélène Ventou, demoiselle de Sapoyromin de  
 la ville de Thiviers.  
 Georges Dubois cavalier et trompette dans la com-  
 pagnie de M. de Maille, du régiment de Clermont.

(Coulaures) Arch. de la Dord. Q 245. Chardeuil émi-  
 gré, un cahier (immeubles).  
 (Id. Sacouse émigré, (un cahier)  
 (Id.) Sarcille émigré, (un cahier)  
 (Id.) Estrade Bouillon, immeubles (un cahier).  
 (le Périgord N: 26 2<sup>ème</sup>). Nécrologie de M. le Mar-  
 quis de Estrade décédé à l'âge de 74 ans en  
 son château de Sacouse le 9 2<sup>ème</sup> 1884 (Louis-  
 Charles Gaspard Ernest)... Il était le dernier re-  
 jeton de cette famille établie au Château de  
 Sacouse depuis les premières années du XV<sup>e</sup> s.  
 par le mariage de Bertrand de Estrade avec  
 Mlle de Jaubert dont on peut voir encore les  
 armes sur un des murs du château... Mlle  
 M. le marquis de Estrade épousa en 1840 Mlle  
 de Chabrier Deshélies, de Bourdeilles morte  
 depuis 1882. — (Coulomnieux 6 mai 1887. H. Brugière).